

# Protégeons notre rivière !

## Améliorons notre gestion des déchets

Les dépôts d'**encombrants** (pneus, meubles, électroménagers, etc.), de **remblais** (terres ou déchets de constructions) à proximité des rivières altèrent la qualité naturelle des berges et contribuent à la disparition de nombreuses espèces de plantes et d'animaux. Les **tontes de pelouses**, déposées le long des berges, sont également néfastes. L'herbe répandue dans les cours d'eau réduit la teneur en oxygène, étouffe la végétation des berges et colmate les fonds. A cet égard, les **sacs plastiques** sont aussi de véritables fléaux pour nos rivières.

## Respectons nos obligations en matière d'épuration des eaux usées

Aujourd'hui, trop nombreux sont les habitants qui évacuent encore leurs eaux usées dans un puits perdu, dans un fossé ou même, directement dans la rivière ! Le **Plan d'Assainissement par Sous-bassin Hydrographique** (PASH Dyle-Gette) fixe le type de régime d'assainissement (collectif, autonome ou transitoire) pour chaque habitation. Sauf cas particuliers, toute habitation située dans une rue égoutée doit être raccordée à l'égout. Quant aux maisons isolées, un système d'épuration individuelle doit y être installé. Des délais de mise en conformité sont fixés. Renseignez-vous auprès de votre commune.

## Quelques conseils en matière de pesticides et produits toxiques

- Pensons aux alternatives : désherbage mécanique (ratissage, binage), désherbage thermique, recours aux surfaces semi-perméables pour les chemins et parkings (dolomie, dalles ajourées), tolérance vis-à-vis des plantes sauvages.
- En cas d'utilisation absolument indispensable, dosons correctement les produits.
- Évitions de pulvériser aux abords des bouches d'égouts, avaloirs. En outre, il est interdit de pulvériser à moins de 5 mètres du sommet des berges.
- Utilisons le parc à conteneurs pour l'élimination des produits toxiques (emballages et restes de produits).

## Quelques conseils pour nos déchets

- Préférons des sacs réutilisables ou paniers aux sacs en plastiques pour nos achats.
- Compostons nos déchets végétaux à domicile, à bonne distance des cours d'eau.
- Profitons des collectes sélectives.
- Déposons nos déchets (encombrants et déchets verts) au parc à conteneurs.

## Limitons l'usage des pesticides et autres produits toxiques

Les analyses montrent la présence, dans la Dyle et ses affluents, de résidus de **pesticides** aux effets néfastes pour la faune aquatique et les eaux souterraines. Les **fonds de peinture, vernis, solvants et huiles de vidange** sont également très dangereux. Tous ces produits toxiques se retrouvent dans les cours d'eau par écoulement ou suite à leur élimination dans les fossés, caniveaux ou toilettes. Cette pollution résulte en grande partie d'un usage inadéquat de ces produits.



# La Cala (Le Gala)



Une rivière qui coule à côté de chez vous...

La Cala et ses affluents contribuent à la qualité et à la beauté de notre cadre de vie. Néanmoins, dans nos pratiques quotidiennes nous participons, sans le savoir, à la dégradation de nos cours d'eau. Par des gestes simples nous pouvons aussi nous impliquer activement dans la préservation de la qualité de nos rivières. Le Contrat de rivière Dyle et affluents mène régulièrement des actions d'information et de sensibilisation au respect de nos rivières. Nous sommes tous concernés !

Ce feuillet d'information vous présente les différentes particularités de la Cala et de ses affluents. Il accompagne les panneaux signalétiques d'identification des cours d'eau présents dans tout le bassin de la Dyle. Vous avez certainement remarqué l'un ou l'autre de ces panneaux,

placés par votre commune. Financés par le Contrat de rivière Dyle et affluents, ces panneaux nous rappellent la présence de nos rivières, trop souvent délaissées.

## Qu'est-ce que le « Contrat de rivière Dyle et affluents » ?

Un contrat de rivière consiste à réunir l'ensemble des **acteurs** d'une même vallée en vue de définir un **programme** commun d'actions visant à préserver, restaurer et **valoriser les cours d'eau** et leurs abords. Les partenaires de cette démarche sont issus tant des pouvoirs publics que des mondes associatif et scientifique.

**Les Contrats de rivière sont nés du constat de l'état de dégradation de nos cours d'eau et de la nécessité d'établir un dialogue concerté entre utilisateurs et riverains de nos rivières.**

Le projet de **Contrat de rivière Dyle**, lancé au lendemain de la conférence internationale de Rio sur le développement durable, a été initié par 25 associations du Brabant wallon. Le 24 avril 1998, ce ne sont pas moins de **47 partenaires**, publics (dont 14 communes du bassin versant de la Dyle) et privés, qui ont ratifié le Contrat de rivière Dyle et affluents. Ce contrat aborde, au travers de son programme, 18 thèmes différents, déclinés en **76 actions**. Le Contrat de rivière agit également auprès des agriculteurs et entreprises de manière à rencontrer l'ensemble de ses objectifs.

## Contacts utiles

### Communes :

Genappe (067 79 42 70)  
Court-Saint-Étienne (010 620 620)

### Gestionnaire du cours d'eau :

Province du Brabant wallon (010 23 62 51)

### Associations :

Environnement Dyle (067 77 35 91)  
Les amis de Bousval (067 78 08 42)  
Le Brochet de la Dyle (010 41 62 94)

### Contrat de rivière Dyle et affluents

Centre Culturel du Brabant wallon  
Rue Belotte, 3  
1490 Court-Saint-Étienne

Tél : 010 62 10 53  
Fax : 010 62 57 42  
E-mail : contrat.riviere@cbbw.be



Le Contrat de rivière Dyle et affluents est soutenu par le Ministère de la Région wallonne, la Province du Brabant wallon et 14 communes du bassin versant de la Dyle.

Document réalisé par le Centre culturel du Brabant wallon (Cellule Contrat de rivière). Tirage : 1300 exemplaires. Rédaction : Mark Rossignol. Graphisme : Alain Sauvage. Mise en page et cartographie : Jean Cayron. Éditeur responsable : Olivier Van Hee, rue Belotte 3, 1490 Court-Saint-Étienne.

La Cala à La Motte



Le territoire du Contrat de rivière Dyle couvre **16 communes** du Brabant wallon, traversées par la Dyle ou l'un de ses nombreux affluents, pour un bassin versant d'une superficie de **668 km<sup>2</sup>** (partie wallonne). Il concerne plus de **200 000 habitants**.

**La vallée de la Cala à Genappe, c'est aussi :**



# Une rivière aux richesses insoupçonnées !

La Cala prend sa source sur la commune de Genappe, près de la chaussée de Bruxelles, à hauteur du restaurant de la « Bonne ferme ». Elle traverse ensuite des étangs de pêche pour se faufiler par après dans les villages de Glabais, Sclage et Noirhat où elle rejoint la Dyle, après un parcours d'environ 8 km.

## Les poissons de la Cala

À hauteur de la ferme de Glabjou, on dénombre 3 espèces de poissons : une majorité de **gardons** ainsi qu'un nombre relativement important de **chabots** et quelques **perches**. On pourrait imaginer l'établissement d'une population de **truites fario** car la diversité des milieux aquatiques de la Cala y est propice. À Sclage, on trouve quasi exclusivement du **chabot**. La présence du **chabot** dans les eaux de la Cala, nous indique une bonne qualité de ses eaux. Il fait partie des espèces protégées à l'échelle européenne par le programme **Natura 2000**, qui s'attache à préserver certaines espèces ainsi que les milieux naturels qui les abritent.



Le gardon, espèce commune (20-35 cm)



Le chabot, poisson protégé (10-15 cm)

Illustrations de P. J. Dunbar, Service Technique de la Province de Liège

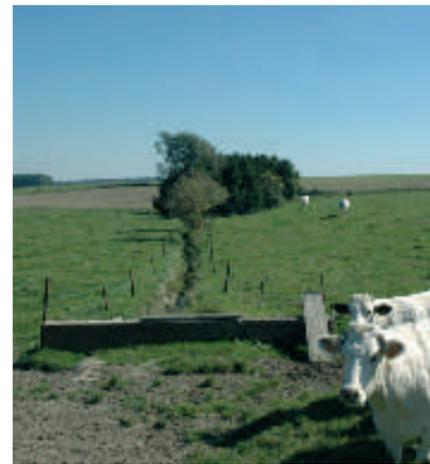
© MET - D.432 pour les voies  
Licence portail cartographique n°0507047  
CONTRAT DE RIVIERE - Dyle et affluents

Le Moulin de Bordeau, connu de nos jours sous le nom de Moulin de la Motte, vu ici avant 1910 - Collection ROBERT MARTIN, extrait de Histoire(s) en Dyle



### Qualité de l'eau (IPO)

- ▲ Très mauvaise
- ▲ Mauvaise
- ▲ Moyenne
- ▲ Bonne
- ▲ Très bonne
- Panneaux signalétiques du contrat de rivière



La Cala, non loin de sa source à Glabais, à côté de la N5

## Des eaux de qualité moyenne, en voie d'amélioration

Sur le territoire de Genappe, la qualité des eaux de la Cala est moyenne sur l'ensemble de son parcours. Pourtant, en amont de la vallée, la Cala reçoit les eaux usées du village de Glabais. Mais ensuite, elle traverse des prairies, des bois et des zones humides, ce qui lui permet de développer sa capacité naturelle à éliminer la pollution (auto-épuration). Lors de son parcours forestier, la Cala reçoit les eaux de bonne qualité du **Ry del Wastez**. La qualité des eaux de ce ruisseau fait figure d'exception à l'échelle du bassin de la Dyle. De plus, avant l'entrée de Court-Saint-Étienne, la Cala bénéficie aussi de l'apport des

eaux du **Ry de Pallandt**, à La Motte. La Cala est le principal affluent de la Dyle à Genappe. Son apport d'eau faiblement polluée est donc bénéfique pour les eaux de la Dyle. L'effort à fournir pour atteindre une meilleure qualité des eaux de la Cala reste néanmoins important. La pose de **collecteurs d'eaux usées** dans les vallées de la Cala et du **Ry de Pallandt**, de même que la construction d'une nouvelle **station d'épuration** à Bousval (à la limite des communes de Genappe et Court-Saint-Étienne) devrait améliorer encore la qualité des eaux de la Cala et par conséquent, de la Dyle.

## Un patrimoine naturel à sauvegarder

L'entité de Genappe possède un patrimoine naturel très riche. Aussi, le parcours de la Cala est jalonné par différents sites naturels. Un des plus intéressants est constitué par les fonds de vallée de la Cala et du **Ry de Pallandt** ainsi que par des massifs forestiers (Bois de Sart-des-Dames, du Clair Bois et du Bois de Thy). Cet ensemble, composé de **zones forestières** installées sur un relief mouvementé (hêtraie-chênaie) et de **milieux alluviaux** (aulnaies) comprend des **prairies humides** (roseaux, saules et peupliers). Il est classé site naturel protégé à l'échelle européenne par le programme **Natura 2000**. Ce programme s'attache à préserver certains milieux naturels fragiles et les espèces qu'ils abritent. On note ainsi la présence d'espèces liées aux milieux forestiers et humides comme le **pic noir**, la **bondrée apivore**, la **bécassine des marais** et le **martin pêcheur d'Europe**.



La Cala dans le bois de Thy

## L'état naturel de la Cala est relativement préservé

La Cala a conservé un aspect assez naturel. À y regarder de plus près, on constate que la **vallée** de la Cala est peu urbanisée et que la majeure partie de son parcours est jalonné de prairies, de zones humides et de bois. Les **berges** naturelles du cours d'eau sont également bien préservées, jusqu'à la confluence avec la Dyle.

Des feuillets d'information concernant les **rivières environnantes** (Dyle, Thyle et Orne) sont également disponibles sur simple demande au **Contrat de rivière Dyle et affluents** (010 62 10 53).

## Un peu d'histoire

Dans le nord de la Wallonie, là où les établissements germaniques étaient plus nombreux, notamment dans le Brabant wallon, l'influence du germanique sur le latin a été plus importante qu'ailleurs. Ainsi, le sens originel du mot **Pallandt** (prononciation « Palande ») provient du néerlandais *paelland* et signifie 'terre marécageuse'. De même, le village de **Glabais** tire son nom des termes germaniques *baki* (en wallon *bâye*) et *glada*. La traduction littérale de ces mots désigne un 'ruisseau luisant'. Quant à la **Cala**, que l'on appelle aussi le **Gala** ou le **Galet**, son origine proviendrait peut-être du celtique *cala*, qui signifie 'abri'. Dès le Moyen-Âge, les activités artisanales se sont implantées le long de la Cala. Parmi elles, la présence de nombreux moulins. Citons, entre autres, les anciens moulins Delay à Glabais et Sibille à Ways, de même que le moulin de La Motte qui fonctionna jusqu'en juillet 1980. (d'après *Histoire(s) en Dyle*, Centre culturel du Brabant wallon, 2005 et JESPERS, *Dictionnaire des noms de lieux en Wallonie et à Bruxelles*, Racine, 2005)



La Cala dans le Golf de l'Empereur



La Cala à La Motte

L'ensemble de ces informations a été récolté à l'initiative du Contrat de rivière Dyle et affluents auprès de nombreux partenaires. Le Contrat de rivière les en remercie vivement.

Le Ry de Pallandt serpente à travers le bois de Crikillon à Bousval

